

## Déclaration de naissance

### Déclaration de grossesse : guide de surveillance médicale

Mis à jour le 16 septembre 2015 par « direction de l'information légale et administrative »

Un guide de surveillance est délivré dès l'instant que vous déclarez votre grossesse à votre caisse d'Assurance maladie.

Ce guide est destiné à assurer votre surveillance médicale ainsi que celle de votre nourrisson.

#### De quoi s'agit-il ?

Le guide de surveillance médicale (mère et nourrisson) (particuliers) est une sorte de calendrier personnalisé établi à partir de la date :

- du début de votre grossesse,
- et la date prévue de l'accouchement.

Image not found

[http://nargis.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads\\_servicepublic/img/note.jpg](http://nargis.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/note.jpg)

**À noter :** vous devez déclarer votre grossesse avant la fin du 3<sup>e</sup> mois de grossesse pour bénéficier au plus vite de la prise en charge de votre grossesse au titre de l'assurance maternité. Pensez également à mettre à jour rapidement votre carte Vitale.

#### Contenu

Ce guide récapitule tous les examens (particuliers) à faire pendant la grossesse.

Une partie s'adresse aussi au bébé jusqu'à 3 mois.

Ensuite, il aura son propre guide de surveillance médicale (particuliers), en plus de son carnet de santé.

Il se compose d'un jeu d'étiquettes correspondant aux différents examens de la grossesse.

## Utilisation

Après chaque examen, vous devez adresser aussitôt les feuilles de soins à votre organisme d'Assurance maladie sans oublier d'y coller les étiquettes correspondantes.

Les examens seront remboursés à 100 %.

## Comment faire si...

- **J'attends un enfant**
- **Tous les «Comment faire si... (particuliers) »**

## Pour en savoir plus

- Guide maternité des français à l'étranger - Information pratique - Caisse des Français de l'Étranger (CFE)

## Services et formulaires en ligne

- **Modèle du guide de surveillance médicale (mère et nourrisson)**  
- Lettre type
- **Modèle du guide de surveillance médicale (enfant)**  
- Lettre type

## Où s'adresser ?

## Références

- Code de la santé publique : articles L2122-1 à L2122-5 - Examens de prévention
- Code de la santé publique : articles R2122-1 à R2122-3 - Examens de prévention



***Mairie  
de Nargis***

*1, rue de la Mairie  
45210 Nargis  
02 38 26 03 04 [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr)*

---

**Source URL:** <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/declaration-de-naissance?publication=F968>